CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

SAISINE
sur
« L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie »
(Décision du Bureau du 9 juillet 2019 NS 192810)

Les infrastructures de réseaux sont essentielles à l'activité économique. Les secteurs les plus emblématiques liés à l'économie de réseaux sont les transports, l'énergie, les télécommunications. Ils présentent de nombreuses similitudes : un financement initié ou structuré par les pouvoirs publics, une coexistence de missions d'intérêt général et d'économie de marché, une régulation par des agences, des investissements conséquents qui s'amortissent sur le long terme. Les grandes infrastructures de réseaux concernent toutes les installations qui permettent la circulation et la distribution de flux à travers des canaux identifiables, des flux massifiés à la distribution fine, voire individualisée.

Ces secteurs sont au cœur d'évolutions structurelles (règlementation européenne, reconfiguration capitalistique, recomposition du paysage industriel, disruption des technologies…), ce qui induit également des modifications des conditions d'usage (accessibilité, qualité, prix) tant pour les particuliers que pour les professionnels. De fait, les opérateurs de ces infrastructures conçues à l'origine par l'État au nom de l'égalité territoriale, mais aussi de l'attractivité économique du pays, ont aujourd'hui à répondre à des injonctions de service public et de compétitivité sectorielle.

Alors que s'accroissent les inégalités territoriales constituant un frein réel, voire une source d'attrition pour la croissance et la compétitivité des entreprises, il s'agit de :

- mieux définir les spécificités économiques de ces secteurs et leurs évolutions au regard des besoins aux niveaux national et local ;
- s'interroger sur la contribution de ces réseaux à l'économie, à la compétitivité des entreprises, à l'attractivité et à la cohésion des territoires, aux transitions écologique et numérique, et donc d'analyser l'intérêt économique, social et environnemental de ces investissements ;
- évaluer les conséquences des politiques de régulation européenne et les questions de souveraineté industrielle ;
- envisager les moyens d'assurer l'adaptation aux mutations en cours et futures, tant économiques, écologiques, technologiques que sociétales.

Ce projet d'avis qui s'inscrit dans les suites de l'avis « Fractures et transitions », proposera des pistes pour assurer des conditions de service et de production économiquement et qualitativement accessibles pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Au cours de sa réunion de ce jour, le Bureau a décidé de confier à la section des activités économiques la préparation d'un projet d'avis, qui pourrait faire l'objet d'une présentation en séance plénière début 2020.